



CONSEIL MUNICIPAL
DES
JEUNES



de Louvigny



CHARTRE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DES JEUNES



■ PRÉSENTATION

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) est un lieu d'apprentissage de la citoyenneté. Il a pour objectif de donner la parole aux enfants du CM1 à la 4ème sur les sujets qui les concernent et ainsi les aider à appréhender la pratique de la vie citoyenne.

Ils peuvent ainsi être acteurs de la vie de la commune et représenter leurs pairs en exposant leur point de vue sur les choix et projets des élus adultes les concernant voire en lançant eux-mêmes leurs propres projets avec l'appui du Conseil Municipal.

■ OBJECTIFS

Ses objectifs sont à la fois civiques et pédagogiques :

- Donner le goût de l'engagement ;
- Initier les jeunes à la vie citoyenne ;
- S'exercer aux discussions et aux compromis ;
- Enseigner aux jeunes, l'autonomie et le sens des responsabilités ;
- Encourager le travail en groupe.

■ FONCTIONNEMENT

Le CMJ est composé de 10 membres, élèves du CM1 à la 4ème, élus pour un mandat de 2 ans par scrutin binominal à 1 tour.

Les jeunes du CM1 à la 4ème élisent leurs représentants parmi la liste des candidats.

Chaque électeur peut élire les 2 candidats de son choix.

Le vote et le dépouillement auront lieu à la Mairie de Louvigny.

Le CMJ n'a aucune appartenance politique.

Les 10 jeunes élus désignent leur représentant principal.

Les conseillers se réunissent une fois par trimestre (avec une pause estivale) en présence de deux adultes coordinateurs pour préparer leurs projets.

Le budget de fonctionnement est pris en charge par le budget communal.

Les jeunes élus peuvent communiquer leurs actions par :

- L'utilisation des panneaux d'affichage ;
- La distribution d'informations à l'école ou au collège ;
- L'utilisation du site Internet de la commune.



■ RÈGLES DE BONNE CONDUITE

LES JEUNES ÉLUS :

- S'engagent à œuvrer pour l'intérêt général et le bien de tous.
- Se respectent entre eux et respectent les temps de paroles et les points de vue parfois divergents des autres.
- S'engagent à être présents lors des réunions (3 fois par an).
- Doivent avoir une attitude citoyenne.
- S'engagent comme porte-paroles de leurs camarades non élus.

LES CANDIDATS NON ÉLUS

- Devront respecter le choix des électeurs.
- Ne devront employer aucun discours pouvant nuire ou blesser.



■ CANDIDATURE

- Pour se présenter, les candidats devront remplir une fiche de candidature (avec lettre de motivation) et produire une autorisation parentale (distribuées par la mairie).
- Les élections auront lieu tous les 2 ans au mois d'octobre.
- Pourront elle-même présenter tous les jeunes en classe de CM1, CM2, 6ème, 5ème, ou 4ème l'année de l'élection.

■ CANDIDATURE

- Vote binominal à un tour.
- Chaque électeur vote pour un garçon et une fille de son année scolaire.
- Les élections se dérouleront un samedi, de 10h à midi en mairie ; les enfants pourront être accompagnés de leurs parents.
- Le mandat du tout premier Conseil Municipal des Jeunes débutera exceptionnellement en janvier 2024, après les élections et se terminera en octobre 2025 lors des élections de renouvellement. Soit 21 mois de mission. Les suivants se dérouleront selon le calendrier établi sur une durée de 2 ans.





Mairie de Louvigny

Commission Jeunesse, École, Péricolaire, Adolescence